

# **Règlement**

## **article 1 : organisation**

Le Trail de Saint-Ferréol Montagne Noire du 14 Juin 2020 est organisé par l'association Desperado Trail, domicilié à Revel (31) et enregistré en préfecture de Haute-Garonne. L'association Desperado Trail est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme sous le numéro de club 031053.

Le PC de la course et le point d'accueil des participants sont au centre village de DURFORT (81)

### **Responsables•**

- Directeur de course: Jean-Marie Chesseron - 06.03.96.59.85 •
- Responsable sécurité et parcours : Jean-yves Boulay 06.10.86.75.47
- Responsable des secours: Jérémy Pistre 06.77 03 28 98

## **article 2 : Epreuves**

3 épreuves et une randonnée seront mises en place :

- Un parcours de 9 kms avec 400 de D+ soit 13kms effort (xxs)
- Un parcours de 14 kms avec 650 de D+ soit 20,5 kms effort (xxs)
- Un parcours de 29 kms (solo et relais de 2) avec 1600 de D+ soit 45km effort (s)
- Une randonnée de 11km avec 400d+ (susceptible d'être modifiée)

Le tracé, la distance et le dénivelé sont donnés à titre indicatif et pourront varier légèrement jusqu'au départ de l'épreuve, selon les conditions rencontrées. Les écarts de distance sont au maximum de 10% des chiffres annoncés et les écarts de dénivelés de 10 %.

Le parcours est entièrement balisé et se déroule à plus de 90 % sur des chemins. Sur l'ensemble du parcours, des bénévoles sont présents pour assurer l'assistance des participants.

## **HORAIRES :**

- Pour le 9kms départ à 10h00
- Pour le 14 kms départ à 9H30
- Pour le 29 km et le relais départ à 9h00
- Pour la randonnée départ à 10h05

En cas de changement, le nouvel horaire sera annoncé sur le site. Si le changement a lieu dans la semaine qui précède le départ, un email sera envoyé aux participants.

**Pour l'épreuve de 29 kms deux barrières horaires sont fixées. une à 12h30 à la micro centrale ( 17 kms), l'autre à 13h10 au ravitaillement de la maison bleue route des Cammazes (20 kms).**

Les participants doivent prêter une attention particulière aux endroits suivants :

Les traversées de route et les parties routières dans le village de DURFORT où le code de la route doit être respecté

### **PARCOURS :**

**Le parcours du 29 kms présente certains passages techniques : passages en zone rocheuse, passage d'échelle, fortes pentes. Des cordes seront mises en place pour faciliter le franchissement. Des bénévoles en nombre seront présents sur ces sites pour faciliter le passage. Cependant l'organisation rappelle que les personnes sujettes au vertige peuvent éprouver quelques difficultés lors du franchissement de ces points. L'attention des participants est également attirée sur le fait que ce parcours peut s'avérer éprouvant physiquement et implique une bonne préparation.**

### **BALISAGE :**

Le balisage mis en place le jour de la course est un balisage spécifique à l'association DESPERADOTRAIL afin d'éviter toute confusion avec d'autres balisages. Des pancartes ainsi que des signaleurs seront placés tout le long du parcours.

Un briefing sera effectué avant chaque départ.

### **Chronométrage**

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs. Les participants placent la puce de chronométrage sur leur chaussure et doivent impérativement restituer celle-ci après la course, y compris en cas d'abandon

### **Article 3 : Inscriptions et certificats médicaux**

Les inscriptions sont possibles par courrier ou directement sur le site internet. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions à tout moment. Aucune inscription Trail ne sera prise sur place le jour de la course. Les inscriptions à la randonnée sont possibles sur place. Les inscriptions sont ouvertes à partir de la catégorie Cadet ( pour le 9km et 400d+ soit 13 km effort). Conformément au règlement FFA.

#### Retrait des dossards :

Les retraits des dossards se feront au Foyer rural de DURFORT (81)

- Le Samedi entre 17h et 19h
- Le Dimanche à partir de 7h30 et jusqu'à 15mn avant le départ de chaque course (8h45/9h15/9h45)

#### Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Les changements de dossards ainsi que le transfert d'une épreuve à une autre seront possible jusqu'au 23 mai 2020 sous condition d'en informer l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sans en aviser l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Demande par mail en envoyant tous les renseignements relatif au reprenneur du dossard (Nom, coordonnées et certificat médical de moins d'un an avec la mention de « non contre indications à la course à pied en compétition »

#### Désistements

Selon le cas : En cas de rétractation de l'athlète avant : le 1er mai 2020 ses frais lui seront remboursés avec une retenue de 5€ pour frais administratifs.

Entre le 1er mai et le 1er juin 2020 ses frais lui seront remboursés à 50%  
Après le 1er Juin aucun remboursement ne sera accepté.)

## Certificat médical

### **Attention, les licences FFTRI et FFCO ne sont plus acceptées**

Les participants au trail doivent avoir produit avant la course un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au 14 juin 2020.

Les compétiteurs ayant une licence sportive doivent en fournir une copie en cours de validité au 14 juin 2020.

Les licences autorisées sont celles des fédérations et organismes suivants :

- Fédération Française d'Athlétisme (Athlétisme Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running, Pass'Running)
- UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre (si l'inscription est prise par l'établissement ou l'association scolaire).
- Ou tout autre licence sportive dans la mesure où il apparaît explicitement **la non contre**-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition.

## **Article 4 : Ravitaillements - matériel coureur**

### **PAS DE GOBELETS PLASTIQUE SUR LES RAVITAILLEMENTS, PRÉVOIR VOTRE PROPRE ECOTASSE**

#### Ravitaillement

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle. Cependant, des postes de ravitaillement seront disposés à différents points du parcours et signalés sur les cartes détaillées des courses.

- Pour le 9km: point d'eau ( pas de solide) au 5kms.
- Pour le 14 kms : ravitaillement solide et liquide au 6,5km.

Pour le 29km et le relais : ravitaillements solide et liquide au 6,5km / 14km / 20km.

Un ravitaillement final( buffet) est offert à tous les participants.

Matériel coureur (obligatoire ):

- Sur le 9kms et 12 kms :un bidon de 0,5l et barres énergétiques. En cas de mauvaise météo prévoir un vêtement de pluie.
- Sur le 29 kms : prévoir un bidon 1 litre minimum, barres énergétiques et vêtement de pluie.
- **Pour l'ensemble des courses, chaque participant devra être porteur d'un sifflet et d'un telephone portable comportant le numéro d'urgence fourni par l'organisation ( indiqué sur le dossard).**

## **ARTICLE 5 : Participants**

. Les participants sont tenus de se conformer aux consignes données lors du briefing d'avant course et durant celle-ci par les bénévoles de l'organisation présents sur les parcours. Sur les traversées et portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et de prêter une attention particulière aux consignes des organisateurs.

Tous les participants doivent circuler munis du dossard qui leur a été remis, accroché de manière visible sur l'avant du maillot..

Toute irrégularité sera éliminatoire. Le dossard et la puces doivent être restitués en cas d'abandon.

Le Cani-Cross n'est pas autorisé.

Les bâtons sont autorisés. Cependant il est rappelé aux utilisateurs de bâtons qu'il est de leur responsabilité de prêter une attention particulière aux personnes les suivant. Leur responsabilité sera engagée en cas d'accident.

Il est interdit d'accompagner les coureurs en VTT ou autre véhicule.

De par la nature accidentée du parcours, la course n'est pas praticable au HandiSport.

### Respect de la nature

l'ensemble des parcours se déroulant en zone natura 2000, il est demandé une attention toute particulière sur le respect de l'environnement. Il est formellement interdit de jeter le moindre déchet sur le parcours. Des poubelles sont mises à disposition sur chaque ravitaillement, dont une 50 m après le point de ravitaillement permettant aux coureurs ne s'arrêtant pas de se débarrasser des emballages. Il est donc interdit de les jeter sur le parcours.

## **ARTICLE 6 : sécurité des participants**

**Il est rappelé aux concurrents qu'ils sont les premiers acteurs de leur sécurité.**

**Tout concurrent a le devoir de porter assistance à tout autre participant.**

La sécurité est assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvriers et d'une équipe serre-file sur chaque course. Des véhicules tout terrains et motos compléteront le dispositif.

Plusieurs postes de secours fixes (situés aux points de ravitaillements) et mobiles seront répartis le long du parcours afin d'assurer la prise en charge des concurrents en difficulté.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Un réseau radio reliant le PC course sera présent sur le parcours.

### Abandons

**En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce. Il ne doit en aucun cas quitter la course sans avoir averti l'organisation.** Des navettes pour la récupération des abandons seront mises en place

### Signalement d'accidents

Tout concurrent est tenu d'avoir sur lui son téléphone portable et prêter assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

**Il est rappelé que le N° d'urgence sera inscrit sur le dossard.**

### Fermeture des parcours

La fermeture des parcours est assurée par une équipe de bénévoles qui s'assure que personne ne reste en difficulté sur les parcours.

### Annulation épreuve

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés d'une partie de leur inscription en fonction des frais engagés par l'organisation.

## **ARTICLE 7 Assurance responsabilité**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de AIAC. Les coureurs licenciés sont couverts par les garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est cependant fortement conseillé aux participants non

titulaires d'une licence de souscrire à une assurance individuelle complémentaire accident .

L'organisation et les participants sont assurés en responsabilité civile pour cette manifestation auprès de la FFA par le contrat La SAUVEGARDE n°Z157020002

**La responsabilité de l'Association DESPERADO TRAIL sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification par décision médicale du médecin de course ou sur décision du directeur de course .**

### **ARTICLE 8 Droit d'accès et de rectification des données informatiques**

Les données personnes transmises par les participants sont gérées par la société Chrono-Start et conservées par le Desperado Trail.

Elles ne sont transmises à aucun tiers. Conformément à la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, les participants ont accès et de rectification à ces informations. S'adresser selon le cas soit à la société Chrono-Start, soit par courrier électronique au Desperado Trail.

### **Publication des résultats :**

Les résultats nominatifs sont publiés sur le site Internet de l'association et sont susceptibles d'être reproduit dans la presse généraliste ou spécialisée. Les participants souhaitant s'y opposer sont invités à en informer le Desperado Trail avant la course.

### **Droit à l'image**

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).



## Parkings

Des zones de stationnement seront disponibles et signalées par des bénévoles qui orienteront les arrivants.

**Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.**